

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
25

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 30 septembre 2019

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

URBANISME

3/ Engagement pour un habitat qualitatif

En complément des dispositions opposables en matière d'urbanisme, principalement issues du Plan Local d'Urbanisme (PLUi) adopté au niveau de l'Eurométropole de Strasbourg en 2017, il apparaît opportun d'affirmer le caractère volontariste de la commune en matière de choix de développement urbain par une vigilance forte pour ne pas créer d'îlots de chaleur urbains, par la volonté d'une qualité urbanistique intégrée à l'existant, par la mixité des futurs occupants et par la création de lieux d'échanges (restaurants, commerces, parc urbain).

Un document « Engagement pour un habitat qualitatif » est ainsi proposé, en faveur d'une qualité de vie préservée et améliorée des habitants, actuels et à venir.

Les thèmes abordés sont les suivants :

Mixité sociale et fonctionnelle

Veiller à une diversité en termes de typologie de logements, de statuts d'occupation et d'occupants, de types d'architectures ainsi qu'à l'intégration dans le bâti existant.

Conception des bâtiments

Favoriser l'optimisation des logements notamment par leur orientation, leurs matériaux de construction ou leur configuration.

Confort des logements et qualité de vie des habitants

Garantir la qualité de vie par l'exigence de superficies minimales et par des ouvertures optimisées, des implantations soucieuses de l'existant et des techniques contribuant à la qualité de l'air et la lutte contre les nuisances sonores et lumineuses.

Gestion de l'énergie et des ressources naturelles

Les performances devront être optimisées et suivies.

Déplacements

Les équipements devront faciliter les modes de déplacements alternatifs aux véhicules à moteur thermique.

Biodiversité et adaptabilité au changement climatique

Des mesures qualitatives et quantitatives concernant les espaces non bâtis devront être mises en place.

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Environnement Urbanisme et Déplacements en date du 23 septembre 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la démarche précitée ainsi que sa formalisation au sein d'un document « Engagement pour un habitat qualitatif » et son inscription dans le dispositif de démocratie participative qui pourra permettre son évolution.

Adopté à la majorité

23 voix pour

5 abstentions

(T. KLUMP, C. DUBOIS, P. MASSON, B. LANGEVIN, T. MOSSER)



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Cécile DELATTRE

REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2019

Application agréée F-legalite.com

99_DE-067-218703439-20190930-2019_09_30_